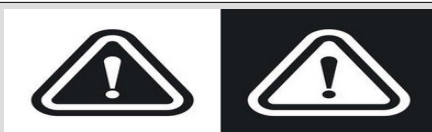


Gestion et traitement des terres de décantation de l'usine d'eau potable de Nantes

Procédure avec négociation / CANDIDATURE

Annexe à l'A.A.P.C

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET MODALITÉS DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE



La présente consultation prend la forme d'une procédure avec négociation.

Il s'agit par définition, d'une procédure restreinte que scandent les deux étapes successives suivantes :

- une première étape consacrée à la réception et à l'analyse/sélection des candidatures ;
- une seconde centrée autour de la communication des DCE aux candidats retenus et à la réception des offres.

Or, il ne s'agit ici que de la première étape de la procédure.

Aussi, seule la production d'un dossier de candidature (dont la composition est exhaustivement décrite dans l'avis de publicité et dans le présent document) est exigée des soumissionnaires.

Il n'y a donc pas, à ce stade, de Dossier de consultation (DCE) à retirer.

A – Objet du marché

Le présent accord cadre mono attributaire a pour objet **la gestion et le traitement des terres de décantation de l'usine d'eau potable de Nantes.**

Cet accord cadre prend la forme d'un accord cadre donnant lieu à l'émission de bon de commande d'une durée de 4 ans. Le seuil maximum est fixé à 950 000€ HT sur toute la durée contractuelle.

Aucun allotissement n'est prévu pour les raisons suivantes : les prestations ne présentent aucune singularité technique et qu'il est nécessaire de préserver l'homogénéité technique globale du marché.

B – Forme du groupement

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Néanmoins, si ce dernier fait le choix d'une forme conjointe, le mandataire devra être solidaire (art. R2142-24 du Code de la commande publique).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

C - Critères de recevabilité des candidatures

Les critères de recevabilité des candidatures sont : Aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles.

D - Critères de sélection des candidatures

Il n'y a pas de critère de sélection des candidatures. Toutes les candidatures recevables seront admises en phase offre.

E - Éléments à fournir par les candidats à l'appui des candidatures

Renseignements relatifs à la situation juridique et la capacité économique / financière du candidat
Formulaire DC1 (Lettre de candidature) , que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement
Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat
Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global . A cet effet, le candidat complètera le point E du DC2 ou fournira un document distinct. En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement devra fournir ces informations.
Une preuve d'une assurance des risques professionnels
Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles
Déclaration indiquant l'effectif moyen annuel du candidat pendant les trois dernières années
Indication des noms et des qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché
Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des 3 dernières années. Les références devront mentionner : 1) - la capacité de traitement des boues en filière alternative type incinération avec les quantités traitées 2) - la gestion d'un plan d'épandage.

F – Renseignements complémentaires